



Au jour le jour

Bulletin de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Vol. XVI, N° 15, septembre 2004

Mot du président

Chers membres,

Pendant tout l'été qui s'achève, les locaux de la Société et les sites du Vieux La Prairie ont été fréquentés par de très nombreux visiteurs, bien accueillis par des guides affables et dynamiques.

Nous amorçons maintenant une nouvelle année qui s'annonce déjà pleine de promesses : des conférenciers, tous plus captivants les uns que les autres se sont déjà inscrits, les activités permanentes comme la bibliothèque, la cartographie, la photographie et la généalogie continuent sur leur lancée et l'archiviste poursuit son travail de réorganisation du système de classification et l'élaboration d'un calendrier de conservation.

Il me faut aussi mentionner l'exposition actuellement en place, Splendeur de la table, qui demeure accessible aux visiteurs jusqu'au 1^{er} octobre.

Enfin vous remarquerez que votre revue *Au jour le jour* a été prise en charge par monsieur Jacques Brunette, à qui nous promettons d'apporter toute notre collaboration.

Encore une fois, je vous invite à venir nous voir et à profiter des services que vous offre votre Société d'histoire.

René Jolicoeur, président

Conférence de septembre

Le 15 septembre, notre conférencière sera madame Marie Gagné, membre de la SHLM. Biologiste de formation, Mme Gagné s'intéresse à la généalogie et plus particulièrement à l'histoire de la famille Gagné. Elle a écrit plusieurs articles dont entre autres, « Inventaire des biens de Pierre Gagné et Catherine Deaubigeon », « Un pont réclamé », etc. Sa conférence portera sur « Pierre Gagné et Catherine Deaubigeon; une famille pionnière ».

SOMMAIRE

- Nouvelles de la SHLM	2
- Petite histoire des Bencette de La Prairie	2
- Il y a encore des mécènes	3
- Encore une histoire de routes	3
- Nos membres se distinguent	4
- Tournées pastorales	5
- Coin du livre	8

Nouvelles de la SHLM

La SHLM accueille régulièrement de nouveaux membres. Il nous fait plaisir de souligner l'adhésion des dernières personnes à joindre nos rangs et de leur souhaiter la bienvenue :

- Monsieur Paul Hemingway, jr (491)
- Madame Gisèle Monarque (492)
- Monsieur Pierre Brosseau (493)
- Monsieur Alain Gervais (494)
- Madame Mona-Andrée Rainville (495)

Don : En juin 2004, monsieur J. Raymond Denault a fait don à la Société d'une boîte contenant des documents photographiques et cartographiques, ainsi que plusieurs dossiers historiques. Nous tenons à l'en remercier.

Petite histoire des Bencette de La Prairie

Par Marcel Myre (446)

L'une de mes arrières arrière-grand-mères s'appelait Scholastique Bencette. Baptisée à LaPrairie, elle était la fille de Pierre Bencette et de Catherine Brossard. Le lundi 8 février 1833, Scholastique Bencette épouse à LaPrairie François Lériger de Laplante; les deux demeurent alors à la «Côte Sainte-Catherine ». Après quelques années passées à Mercier, ils vont s'établir dans le Rang du six à Saint-Louis-de-Gonzague. C'est sur une terre de 200 arpents, l'endroit où je suis né. Leur fille, qui se nomme aussi Scholastique, épousera Jean-Baptiste Myre, mon arrière-grand-père.

La présente chronique a pour but de présenter les origines des Bencette et de raconter, pour fins de la petite histoire de LaPrairie, des égarements que certains d'entre eux ont vécus il y a deux siècles.

L'ancêtre, Jean-Baptiste Bencette dit Jolibois, naît en 1740, fils de Jean-Baptiste Bencette et de Marie-Marguerite Fortier. Il est originaire de la paroisse Saint-Pierre de l'évêché de Koblenz (Coblence). Cette ville faisait partie de la principauté libre de Nassau en

Allemagne. On ne sait pas la date, ni les circonstances de sa venue au Canada. Il se peut qu'il ait été recruté avec d'autres français de l'endroit, pour venir défendre la colonie, peu avant la conquête de 1760.

Jean-Baptiste Bencette s'installe à LaPrairie. Le 3 octobre 1767, il contracte mariage avec Marie-Louise Bourdeau, qui n'a que 15 ans. Deux jours plus tard, le mariage est célébré à l'église de LaPrairie de La Magdeleine. Les nouveaux mariés avaient eu l'occasion de fréquenter l'école, car ils ont une belle signature. Le mari signe Jean Baptiste Peincette, et l'épouse, Marie Louise Bourdeaux.

Ils auront six enfants dont au moins trois laisseront une descendance : Jean-Baptiste, Pierre et Marie-Louise. Ce Pierre Bencette est le père de Scholastique qui s'établira à Saint-Louis-de-Gonzague avec son mari François Lériger de Laplante. Marie-Louise épousera Gabriel Gagnier à LaPrairie le 14 octobre 1799. Quant à Jean-Baptiste fils, avec lui commence une petite histoire qui animera un peu LaPrairie.

Le tout débute par un certain Julien Thierry de Montréal, qui a une aventure avec une *sauvagesse*, dont le nom demeurera inconnu. De lui, cette amérindienne donne naissance à une fille, que l'on baptise Marie-Anne. D'après un acte de baptême du 3 septembre 1776 à Montréal, elle aurait été baptisée à l'âge d'environ deux ans et demi, et sous condition, étant gravement malade.

Sans savoir les circonstances, on retrouve Marie-Anne à LaPrairie. Elle pourrait avoir été prise en charge par les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, déjà installées à cet endroit. Marie-Anne est une petite fille très douée, car elle apprend à lire et à écrire, ce qui n'est pas très courant à l'époque.

(suite à la page 6)

Participez à votre revue
Au jour le jour
Envoyez-nous vos articles !

Il y a encore des mécènes

Est-il possible que vous n'ayez pas encore remarqué la nouvelle enseigne qui orne fièrement le fronton de l'édifice où siège la SHLM ?

Ce magnifique panneau nous a été gracieusement offert par monsieur Gary Chartrand.

Au nom de tous nos membres, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à monsieur Chartrand pour son geste aussi sublime que désintéressé.



Encore une histoire de routes

Les contestations au sujet de la construction des routes ne datent pas d'aujourd'hui. Voici un exemple : dans une lettre du Dr. Thomas Auguste Brisson datée du 22 juillet 1916 adressée à Mr. J.

Lévesque, assistant ingénieur du District de Montréal au Ministère des Travaux Publics du Canada, il écrit ceci :

« Voici mes notes sur l'histoire du « Chemin de Saint-Lambert » et de son statut vis-à-vis de la loi municipale et des propriétés.. Jusqu'au 21 juin 1886, ce chemin était en vertu d'un procès-verbal sous la juridiction de la municipalité de la Paroisse de La Prairie pour laquelle, aussi bien que pour le public est un sujet de disgrâce. Par un statut de Québec les limites du Village de La Prairie furent étendues dans une direction nord-est jusqu'à la rivière Saint-Jacques, de façon que la responsabilité du chemin passe à la Municipalité du village de La Prairie. Une section du même acte dit expressément que la dite corporation aura le droit d'exécuter dans les limites du village, les travaux de terrassement et autres jugés convenables contre les inondations du fleuve St-Laurent et voilà pourquoi elle n'a cessé depuis lors d'en exécuter ou d'en faire exécuter par qui de droit ces travaux.

Durant quinze années, la corporation du Village de La Prairie se chargera du « Chemin de Saint-Lambert » au prix de troubles et d'avaries sans nombre. Comme les eaux du fleuve le recouvraient deux fois l'an régulièrement à la prise et au départ des glaces, l'ouvrage était toujours à recommencer. Il devient donc nécessaire d'adopter des mesures énergiques, d'autant plus que le pont Victoria ayant été livré à la circulation des voitures en 1900, la servitude de ce chemin fut au moins décuplée. C'est afin de répondre à ces nécessités nouvelles que l'expropriation mentionnée au document ci-joint fut entreprise par le conseil à sa séance du 5 mars 1900. Le 20 décembre, la corporation ayant obtenu la somme de mille piastres comme assistance de la part du gouvernement de la province, prit possession du terrain tel qu'exproprié, redressa le chemin, le nivela et en éleva le lit de deux trois pieds en moyenne. Tous ces travaux, bien insuffisants, il est vrai, furent faits sous contrôle et le coût fixé directement par elle.

Ce n'est qu'au cours de l'année 1909 et après les efforts suscités par la terrible inondation de 1904, que le gouvernement du Canada entre en scène. (photo d'inondation)?

(Suite page suivante)

Nos membres se distinguent

Lors du dernier congrès de la Fédération Québécoise des Sociétés de Généalogie qui s'est tenu en mai dernier, à Rimouski, trois de nos membres se sont vus spécialement honorés.

En effet, madame Lina Marcoux Chopin (340) et madame Lucille Riendeau Houle (390) ont toutes deux reçu leur certificat de « maître généalogiste agréé » (MGA) ce qui leur confère la plus haute distinction remise par le BQACG (Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie). Toutes nos félicitations à ces deux travailleuses émérites !

En même temps, monsieur Marcel Myre (446) recevait des mains de monsieur Gaston Deschênes, président du jury, le prix Septentrion pour son œuvre primée, **L'AUTRE MARIE MORIN, Une femme abandonnée en Nouvelle-France**. En plus



d'une bourse de 500\$ offerte par la Fédération, monsieur Myre a vu son ouvrage publié par Les Éditions du Septentrion, QC. À vous aussi, monsieur Myre, nos plus sincères félicitations !



Encore une histoire de routes (suite)

À la suite d'une requête datée du 8 septembre 1909 et présentée le même jour au Premier Ministre et au ministre des Travaux Publics par une délégation très importante du district intéressé, un rapport spécial fut demandé à l'ingénieur J.L. Michaud, qui le présente le 27 octobre 1904. Ce rapport contient une admission formelle de responsabilité des dommages causés en amont du pont Victoria, par les travaux exécutés dans le lit du fleuve sous la direction de la Commission du Havre avec l'approbation du gouvernement fédéral depuis de nombreuses années. Ce dernier prit action immédiatement en faisant insérer dans la loi du budget un premier crédit de onze mille piastres pour commencer la construction de la digue actuelle sur la base même du chemin de Saint-Lambert et dont le sommet ou couronnement devait servir à la circulation du public à la place du vieux chemin d'antan. »

N'avez-vous pas l'impression de lire les mêmes tergiversations au sujet de l'autoroute 30? L'histoire est un éternel recommencement

Hélène Charuest (59)

Tournées pastorales

Un extrait du livre « LA VIE QUOTIDIENNE EN NOUVELLE FRANCE Le Canada, de Champlain à Montcalm »

de Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova. HACHETTE 1964. (page 152-154).

Le diocèse du Canada est immense, et les communications sont rendues encore plus difficiles et souvent impossibles par un long et rigoureux hiver. C'est une vie rude pour l'évêque. Son existence s'apparente davantage à celle d'un missionnaire qu'à celle d'un prélat.

De Montréal à Tadoussac, la distance est de cinq cents kilomètres. Le prélat utilise le canot en été, la raquette et le traîneau en hiver. Mgr de Laval parcourt deux fois d'un bout à l'autre l'immense territoire habité de son diocèse : en 1669 et en 1681. En cette dernière année, il a près de soixante ans. Il entreprend quand même cette randonnée pastorale et paraît inlassable, traversant plusieurs fois le fleuve pour visiter les seigneuries des deux rives. Il s'attache, particulièrement aux missions des indiens, et ces derniers lui réservent une réception qui reconforte l'éminent prélat. Le 20 mai, il se rend à la mission de la Prairie de la Madeleine, près de Montréal, où l'on a tracé une allée depuis le fleuve jusqu'à la chapelle, et préparé une petite estrade près du lieu d'arrivée.

Quand le canot du prélat est en vue, la cloche de l'église commence à tinter, appelant tous les membres de la mission. Un des capitaines hurons apostrophe respectueusement l'évêque au moment où il doit mettre pied à terre : « *Évêque, arrête ton canot et écoute ce que j'ai à te dire!* » Suivent des harangues de bienvenue. Le visage rayonnant de bienveillance, Mgr de Laval débarque et, revêtu du camail et du rochet, il bénit les fidèles agenouillés. L'aumônier de la mission, le père Frémin, entonne le *Veni Creator* en langue iroquoise, «secondé par tous les sauvages, hommes et femmes, selon leur coutume ».

Et tous, en procession, entourant l'évêque, qu'accompagnent M. de Bouy, son prêtre, et M.

Souart, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, se dirigent en chantant vers le premier arc de feuillage dressé par les Indiens.

Monseigneur s'arrête au-dessus pour écouter l'allocution d'un Indien nommé Paul, le « savant dogique » de la mission. Il entre ensuite dans l'église où le père Choléc, en surplus, lui présente l'eau bénite; Mgr de Laval donne alors la bénédiction du Saint-Sacrement tandis que l'assistance, Indiens et Français, entonne en deux « chœurs bilingues » le *Pange lingua*, l'*Ave Maris stella* et le *Domine salvum fac regem*. Après la cérémonie, Monseigneur présente son anneau à baiser aux assistants, «leur faisant mille caresses », surtout à ceux qui sont les plus fervents.

Le lendemain, l'évêque baptise dix adultes, bénit trois mariages, après quoi il dit la messe. Les Indiens chantent pendant le saint office et communient de la main du prélat. À la fin de l'office, l'évêque procède à la cérémonie de confirmation. Il accepte que des Français soient confirmés, mais après les sauvages, «pour lesquels seuls, dit-il, je suis venu ».

À midi, grand repas selon l'habitude des sauvages qui ont déployé leurs plus belles couvertures pour l'évêque et ses adjoints. Et nouvelles harangues.

Monseigneur veut alors visiter les familles, ce qui rend les Indiens très fiers. Ils ornent leurs cabanes de ce qu'ils ont de plus précieux, étendent par terre des couvertures, des peaux ou des branchages. Mgr de Laval pénètre dans chaque foyer, a des paroles bienveillantes pour tous. Le soir l'évêque confère le baptême à sept enfants, assiste au salut. Le lendemain, la messe chantée par les Indiens termine la visite pastorale du prélat. Et sur le bord du fleuve, tous les assistants reçoivent la bénédiction de l'évêque du Canada.

Le bilan de l'œuvre de Mgr. de Laval est éloquent : érection de trente-trois paroisses, établissement de l'administration diocésaine, fondation de nombreuses confréries pieuses, présidence de centaines de cérémonies religieuses dont cent vingt-six de confirmation.

(Recherche : Jacques Brunette 280)

Petite histoire des Bencette de La Prairie

(suite de la page 2)

Jean-Baptiste Bencette fils est voyageur de métier. Lors d'un séjour à LaPrairie, il fait la connaissance de Marie-Louise Thierry, qui devient enceinte de lui. Puis, sans contrat au préalable, le mariage a lieu à LaPrairie le 16 février 1695. Le curé ne peut éviter de rappeler par écrit les origines de la mariée du jour :

« L'an mil Sept cent quatre-vingt-quinze le Seize février Nous Pretre Soussigné après la publication de bans de mariage aux prones de cette paroisse par trois dimanches consécutifs entre Jean Baptiste Bencette dit Jolibois fils de Jean Baptiste Bencet dit Jolibois et de Marie Louise Bourdeau ses pere et mere de cette paroisse d'une part, et Marie-Anne Thierry fille naturelle de Julien Thierry de Montréal et d'une sauvagesse anonyme de cette paroisse d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement leur avons donné la bénédiction nuptiale après avoir reçu leur mutuel consentement presence de Jean Baptiste Bincet pere, Louis Roussin, Alexis Portelance, Henry André, Pierre Guerin, Jacques Hubert Lacroix, François Dupuy, Pierre Cardinal & plusieurs autres ».

Au bas de l'acte de mariage, Marie-Anne Thierry est fière d'apposer son élégante signature avec celle de son mari. On remarque que le mariage est célébré en la présence de nombreux invités. Le premier enfant est baptisé Joseph le 2 septembre de la même année. Elle aura en tout huit enfants. Mais, ce Joseph Bencette, l'aîné, fera scandale à LaPrairie.

Comme son père, Joseph Bencette devient voyageur, probablement aux Grands Lacs. De retour à LaPrairie, il courtise Florence Payant, une fille de 19 ans de la paroisse, qui devient enceinte. Mais, le père refuse de reconnaître sa paternité. L'enfant est baptisé à LaPrairie et l'acte est rédigé selon les règles de l'époque.

« L'an mil huit cent vingt-neuf le vingt-cinq Mars par Nous prêtre soussigné a été baptisée sous condition Marie Adéline née d'avant-Hier sur cette paroisse de parents inconnus le parrain a été Stephen May et la Marraine Catherine Lériger de Laplante qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite. J. B. Boucher ptre ».

Il est d'usage d'inscrire «de parents inconnus », même si l'on connaissait, évidemment le nom de la mère. La petite Adéline n'est pas assurée de survivre; elle est baptisée sous condition, comme sa mère l'avait été. Quelques mois plus tard, peut-être sous les incitations du

Au jour le jour/SHLM

curé ou de certains paroissiens, Joseph Bencette se ravise et accepte d'épouser Florence Payant. Ils s'adressent au curé Boucher pour planifier leurs épousailles. Après avoir obtenu la dispense de deux bans, le curé annonce en chaire la promesse de mariage, le dimanche 27 septembre 1829. Comme il est de rigueur, il déclare aux fidèles : « Si vous connaissez des empêchements à ce mariage, prière de nous en faire part ».

La conduite des futurs mariés provoque une opposition au mariage de la part d'un paroissien. Le curé croit bon de référer le cas à son évêque, surtout qu'il a appris que les deux candidats au mariage demeurent déjà ensemble. Voici la réponse que lui transmet Mgr Jean-Jacques Lartigue, le premier évêque de Montréal et portant le titre d'Évêque de Telmesse : « *Montréal, Le 17 octobre 1829, Mr.-après avoir vu l'opposition qui vous a été signifiée, je juge que vous pouvez passer outre, sans y*



avoir égard, parce qu'elle n'a été faite ni par la fille, ni par les pere, mere, ou tuteur, qui sont les seuls qui auront eu droit de s'opposer si elle était mineure. Vous pourrez procéder au mariage en question dès lundi prochain avec seulement 2 témoins; & que d'ici à ce temps-là on ne connaît aucun soupçon, le mariage aura lieu. Afin d'éviter quelque nouvelle esclandre ou opposition, les conditions étant que les parties se séparent immédiatement, de manière à ne point coucher ni manger dans la même maison; qu'elles se préparent par la confession; que toutes 2 vous prient, en présence de 2 témoins, de demander pour eux au prône pardon du scandale qu'elles ont donné. Vous leur direz devant les

septembre 2004

deux témoins, la formule suivante que vous direz en conséquence à votre Prône de dimanche prochain, sans faire mention de leur futur mariage « J. Bincet & Florence Payant, de cette paroisse ont donné publiquement scandale par leur mauvaise conduite, m'ont chargé de déclarer ici de leur part que par ordre de Mgr l'Év. De Telmesse et en même temps de leur bonne volonté, ils ont sincère regret et demandent pardon à Ste. Mère l'Église du scandale qu'ils ont occasionné par leur faute; et qu'ils ont résolu d'en faire pénitence ». Si les parties se refusaient à ces conditions, vous refuserez de les marier. Je suis un véritablement, J. J. Év. De Telmesse ». (Archives nationales du Québec à Montréal)

C'est tout un acte de repentir que l'évêque demande à Florence Payant et à Joseph Bencette. Mais, après réflexion, ils décident d'accepter les conditions qu'on leur impose. À la messe du dimanche 1^{er} novembre, le curé Boucher prononce textuellement la formule commandée par son évêque, à qui il a juré obéissance. Puis, dans un registre, il écrit cette note : « L'annonce ci-dessus a été faite au prône de La Prairie hier 1^{er} jour Nov. Après demande faite à moi par led(it) J. Bincet & Florence Payant en présence des Srs. J Mousset Frs Couturier. Le 2 novembre 1829. J. B. Boucher Ptre ». (Archives nationales du Québec à Montréal).

Le lendemain, après la bénédiction du mariage, le curé note au registre une description qui demeurera écrite pour la postérité :

« L'an mil huit cent vingt neuf le deux Novembre, après une publication de promesse de mariage faite le vingt-sept septembre, année présente, au prône de la Messe paroissiale de cette paroisse et la dispense de publication de deux bans obtenue de Messire Roque vicaire général, entre Joseph Bincet dit Jolibois voyageur, de cette paroisse, fils majeur de défunt Jean Baptiste Bincet dit jolibois et de Marie Anne Thierry, d'une part, et Florence Payant dite Xaintonge, de cette paroisse fille mineure de Basile Payant dit Xaintonge et de Marguerite Rousseau ses pere et mere de cette Paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit Mariage, et Monseigneur de Telmesse ayant ordonné de passer outre à une opposition qui avait été faite comme illégale, Nous prêtre soussigné, curé en cette paroisse leur avons, du consentement des parents requis par le droit donné la bénédiction Nuptiale, après avoir reçu leur consentement mutuel par paroles de présents, et les dits Joseph Bincet et Florence Payant ont reconnu pour leur enfant Marie Adéline ici Baptisée le vingt cinq mars année présente comme née d'eux pour auparavant de parents inconnus et nous avons prononcé sur la dite Au jour le jour/SHLM

Marie Adéline avec les cérémonies présentes les prières de légitimation du Rituel et ce en présence des Srs Joseph Mousset, François Couturier et Basile Payant pere de l'épouse qui ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite. J. B. Boucher ptre ».

Tout indique que la petite Adéline, âgée de sept mois, est amenée à l'église pour recevoir les prières, qui la font passer d'enfant naturelle à fille légitime. C'est pourquoi, le curé inscrit en marge : « Légitimation de Marie Adéline au 28 (25) mars ». Puis, il reprend l'acte de baptême du 25 mars et note en marge : « Reconnue Bincet au 2 Nov. ».

Entre 1829 et 1853 – donc pendant 24 ans – Florence Payant donne naissance à 14 enfants, dont seulement trois décèdent en bas âge. À l'époque, la vocation première d'une épouse est d'avoir de nombreux enfants. À cet égard, Florence Payant donna l'exemple et ne méritait point l'humiliation lors de son mariage.

Ces événements se passent au début du XIX^e siècle, lorsque les autorités ecclésiastiques ont encore beaucoup d'influence sur leurs fidèles. Selon nos valeurs d'aujourd'hui, on pourrait juger sévèrement le clergé pour avoir posé de tels actes humiliants. Toutefois, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, la population acceptait ces décisions et s'accommodait assez bien de pénitences semblables. Autres temps, autres mœurs ! comme on dit. En outre, il faut rappeler que l'enregistrement par le prêtre, des baptêmes, des mariages et des sépultures, constituait avant tout un acte d'ordre civil, dont la procédure était reconnue et acceptée par les pouvoirs de l'État. À cet égard, quelques milliers d'actes de la paroisse de LaPrairie de La Magdeleine furent rédigés par l'abbé Jean-Baptiste Boucher. En effet, il en a été le curé pendant 47 ans, soit de 1792 jusqu'à son décès en 1839.

Quelques 150 ans plus tard, en 1994, dans le Récréoparc de la ville de Sainte-Catherine, on aménage un poste d'observation de la faune et des cascades du majestueux fleuve Saint-Laurent. Le 5 juin, à son inauguration, on dévoile une plaque sur laquelle on lit à la fin de l'écriteau : « Site de l'ancienne demeure de Edouard Bencette un pionnier de Côte Sainte-Catherine ». Il s'agirait d'Edouard Bencette qui a épousé Anna Létourneau le 11 octobre 1904. Malheureusement, après dix ans, le texte sur la plaque est devenu presque illisible. Souhaitons que bientôt on la rafraîchira pour redonner un peu de rayonnement aux Bencette.

Le coin du livre

Par Raymond et Lucette Monette (284)

ACQUISITIONS

Voici quelques titres de nouveaux livres apparaissant sur les rayons de notre bibliothèque :

- Répertoire toponymique du Québec, éditeur officiel du Québec, 1978 (don de madame Céline Lussier)
- Petites choses de notre histoire (Les), par Roy, Pierre Georges (don de monsieur Roger Hébert)
- Histoire de la Nouvelle-France, 1504-1603, par Trudel, Marcel (don de monsieur Roger Hébert)
- Frontenac, par W.J. Eccles (don de monsieur Roger Hébert)
- Autre Marie Morin (L'), Une femme abandonnée en Nouvelle-France, par Marcel Myre (un de nos membres #446) (Achat de la SHLM)
- Cyprien Tanguay (1819-1902), Documents annotés par Jacques Grignon (Ville de La Prairie)
- À travers les registres, par Cyprien Tanguay (Ville de La Prairie)

VENTE DE LIVRES USAGÉS

Cette année, notre vente annuelle aura lieu le samedi, 16 octobre 2004, de 8h30 à 17h00.

Voici quelques catégories de livres à vendre : archéologie, architecture, art (art roman, encyclopédie), biographies, dictionnaire biographique, familles (histoire), généalogie (répertoires), greffes de notaires (inventaire), histoire (Canada, Nouvelle-France, Québec, universelle), magazines (RHAF, Mémoires de la SGCF, Cap-aux-Diamants) romans, villes (histoire), etc.

Plusieurs aubaines sont à votre portée, surtout pour les « lève-tôt ».

Les recettes de cette vente sont consacrées exclusivement à l'achat de nouveaux livres pour notre bibliothèque. Donc, vos achats contribueront à l'enrichissement de votre bibliothèque.

DONS

Merci de tout cœur aux donateurs dont les noms suivent :

- Madame Louise Archambault
- Monsieur Roger Hébert
- Madame Céline Lussier
- Ville de La Prairie

Tous ceux qui ont des livres qui prennent trop de place, ou qu'ils n'utilisent plus, ou dont ils veulent se départir à la suite d'un déménagement, ou qu'ils ont acquis lors d'une succession à la suite d'un décès, sont fortement invités à faire don de ces livres à notre Société d'histoire.

SUGGESTIONS

Toute suggestion concernant le fonctionnement de la bibliothèque ou l'achat de nouveaux livres est fort bienvenue.

Éditeur :

Société d'histoire de La Prairie -de-la-Magdeleine

Internet :

www.laprairie-shlm.com

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1499-7312

COLLABORATEURS :

Coordination : Jacques Brunette

Rédaction :

Raymond et Lucette Monette (284)
Jacques Brunette (280)
Hélène Charuest (59)
Marcel Myre (446)

Révision

Jacques Brunette (280)

Infographie : SHLM

Impression : Imprimerie Moderne La Prairie inc.

Siège social :

249, rue Sainte-Marie
La Prairie (Québec) J5R 1G1

Tél. : 450-659-1393

Télec. : 450-659-1393

Courriel : histoire@laprairie-shlm.com

Les auteurs assument l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et ce, à la complète exonération de l'éditeur.